

**Association pour la Promotion
de l'Élevage au Sahel et en
Savane**



**Réseau des Organisations
d'Éleveurs et Pasteurs de
l'Afrique**



**Réseau des Organisations
Paysannes et de Producteurs
de l'Afrique de l'Ouest**



Cadre de concertation inter- réseaux des producteurs en Afrique de l'Ouest

Banjul (Gambie) – 20 février 2013

Février 2013

1 Contexte et justification

1. La structuration des organisations de producteurs agricoles, d'éleveurs et de pasteurs s'est fortement accélérée dans les années 90 à la faveur du désengagement des Etats du secteur agropastoral, des dynamiques internes des OP, de l'engagement et du volontarisme de leurs leaders.
2. Dans le même temps, les pays et les institutions d'intégration et de coopération régionale ont, depuis le début des années 2000, remis la question des politiques agricoles au centre de leur agenda.
3. Cette nouvelle attention portée à l'agriculture a été renforcée par la crise alimentaire mondiale de 2008. Cette dernière a contribué à crédibiliser les politiques adoptées dans la région et à accélérer leur mise en œuvre effective.
4. L'ECOWAP est ainsi devenue le cadre de référence commun des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. Le pacte de partenariat pour sa mise en œuvre a été signé à Abuja, en novembre 2009, par les Etats membres, les représentants des producteurs, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.
5. Les enjeux régionaux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique mis en relief par les politiques sectorielles (agricole, environnementale, commerciale) ont conduit les OP à se structurer à l'échelle régionale. Ceci leur a permis de renforcer leur capacité de plaidoyer à cette échelle et d'influencer le contenu des politiques dans le sens des attentes de leurs membres.
6. Les trois réseaux d'OP – ROPPA, APESS, Réseau Bilital Maroobé–, sont désormais reconnus par la CEDEAO comme des partenaires de la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA) et intégrés dans le dispositif institutionnel de pilotage, de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation.
7. La PAU portée par l'UEMOA, et d'autres cadres d'interventions sous sectoriels ou thématiques (CORAF/Recherche agricole, CILSS/Prévention et gestion des crises alimentaires, etc.) sont mis en œuvre dans la région. Toutes ces institutions ont développé des pratiques de concertation avec les organisations de producteurs agricoles, d'éleveurs et de pasteurs. Elles développent aussi des concertations et des synergies croissantes entre elles.
8. Les OP, leurs plateformes nationales et leurs réseaux régionaux ont joué un rôle majeur dans l'orientation de ces politiques et cadres d'intervention. Exploitant à la fois leurs préoccupations communes et leurs spécificités, les réseaux d'OP ont fait reconnaître leur vision d'un secteur porté par l'exploitation familiale et sa modernisation, la souveraineté alimentaire, la primauté du marché régional et la

- nécessité de la préférence communautaire dans les échanges, l'importance de sécuriser l'économie pastorale, etc.
9. Par ailleurs, de nombreux partenaires techniques et financiers internationaux appuient la structuration et les activités des organisations de producteurs. Ils sont attentifs à la coordination de leurs interventions pour renforcer l'efficacité des appuis extérieurs et contribuer à l'émergence d'organisations professionnelles rurales plus fortes.
 10. Depuis plusieurs années, les trois réseaux nés de différentes dynamiques et spécificités, ont multiplié les opportunités de travailler ensemble. Cette collaboration s'est imposée d'autant plus naturellement qu'ils regroupent les mêmes acteurs, exploitent des ressources naturelles communes, et sont confrontés aux mêmes défis : défendre l'identité des exploitations familiales, faire reconnaître leur citoyenneté, influencer les politiques et gérer rationnellement des ressources naturelles communes.
 11. Les trois réseaux ont entrepris la mobilisation en commun des ressources financières pour renforcer leurs capacités. Ils ont bénéficié d'un financement concerté de la Coopération suisse pour renforcer les capacités de leurs membres en matière de plaidoyer. Grâce à l'accompagnement du Hub Rural - la plateforme régionale de facilitation du dialogue entre les acteurs et des synergies dans les actions de développement dans le secteur agricole et rural -, ils s'apprêtent ainsi à mettre en œuvre, au cours des cinq prochaines années, un programme de renforcement des capacités, financé par l'Union Européenne, avec une contribution de la CEDEAO et de ses partenaires.
 12. La mise en œuvre des politiques agricoles et des programmes thématiques et sous sectoriels nécessite une forte implication des OP pour que les orientations générales des politiques soient traduites dans les actions concrètes. Leur expérience et leur expertise sont requises pour construire des instruments de politiques publiques pertinents. L'implication de ces OP, en tant qu'acteur de changement, est sollicitée pour leur mise en œuvre concrète.
 13. Les trois réseaux capitalisent les acquis de leur expérience pour nourrir les travaux des task force mises en place par la CEDEAO et deviennent des partenaires contractuels de la mise en œuvre des programmes de développement régionaux. Ils sont ensemble parties prenantes de certaines campagnes de plaidoyer et recherchent de plus en plus systématiquement à parler d'une même voix.
 14. Face à l'importance et à la complexité des enjeux qu'ils doivent affronter, à la multiplicité des sollicitations auxquelles ils doivent faire face, les réseaux régionaux d'organisations de producteurs ont décidé de formaliser leur concertation pour en améliorer l'impact et le bénéfice pour leurs membres.
 15. A cette fin et considérant les nombreux chantiers de collaboration engagés depuis plusieurs années, le ROPPA, APESS et RBM décident de créer un cadre de

concertation privilégiée : **le Cadre de concertation inter-réseaux des producteurs en Afrique de l'Ouest.**

16. Ceci n'exclut pas la recherche de partenariats avec d'autres organisations socioprofessionnelles qui partagent les mêmes valeurs et orientations pour l'agriculture et l'élevage ouest africains, qui pourront ultérieurement rejoindre formellement le cadre de concertation.
17. A ce titre, et compte tenu des relations particulières entretenues avec le CORET, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action élevage (ECOWAP/PDDAA), les trois réseaux décident de l'associer à leurs travaux, chaque fois que de besoin.

2 Identité, valeurs et orientations

18. Le cadre de concertation réunit des réseaux régionaux implantés dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, et fonctionnant sur des bases démocratiques, transparentes et fondées sur l'équité et la solidarité.
19. Les membres du cadre défendent une vision fondée sur l'exploitation familiale, l'émancipation de ses membres, la souveraineté alimentaire, la construction du marché régionale dans la cadre d'une préférence communautaire. Ils reconnaissent l'importance des complémentarités entre les systèmes agricoles, agropastoraux et pastoraux. Ils privilégient la voie de la concertation, du dialogue et de la solidarité pour prévenir et gérer les conflits qui peuvent survenir entre les différentes communautés.
20. L'identité et les valeurs portées par les membres du cadre de concertation seront consignées dans une charte préparée dans la perspective d'une adoption fin 2013.

3 Principes

21. Les organisations s'engagent à élaborer une charte commune qui reposera sur les principes suivants :
 - a. La reconnaissance de la diversité des identités ;
 - b. La transparence ;
 - c. L'équité ;
 - d. La subsidiarité ;
 - e. La solidarité ;
 - f. La reconnaissance du rôle central des Etats, et des institutions qu'ils créent, dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

4 Objectifs et résultats attendus

22. Les objectifs poursuivis par les trois réseaux sont les suivants :



- *Objectif général* : « Accroître le dialogue entre les réseaux en vue de promouvoir la citoyenneté rurale¹, l'accès et la gestion durable des ressources naturelles » ;
- *Objectifs spécifiques* :
 1. Accroître la capacité d'influencer et de mettre en œuvre les politiques agropastorales et halieutiques, alimentaires et commerciales dans l'intérêt des producteurs membres des organisations ;
 2. Faciliter la circulation d'informations, la formation, le partage d'outils et d'expériences, etc. ;
 3. Définir un cadre d'action pour structurer le dialogue avec les institutions régionales et les appuis extérieurs canalisés vers les organisations de producteurs agricoles, éleveurs, pêcheurs et pasteurs ;
 4. Accroître la visibilité des trois réseaux et améliorer la communication et le dialogue politique avec leurs partenaires ;
 5. Porter des chantiers d'envergure qu'aucun des trois réseaux ne peut porter seul ou qui nécessitent un dialogue approfondi en leur sein ;
 6. Développer des réflexions communes nourries par des travaux conjoints de capitalisation et de veille, et débouchant sur des propositions communes.

5 Axes de coopération

233 Chaque année, le cadre de concertation précisera son champ de travail et son agenda annuels. Pour la première période de deux ans (2013-2014), les trois réseaux conviennent de privilégier l'information, la concertation, et la coordination autour des axes suivants, qui sont d'ores et déjà l'objet de collaborations :

a) *Développement d'une réflexion sur le devenir des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales et halieutiques en vue de définir des stratégies d'anticipation des enjeux et mutations à venir (dynamiques des espaces agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, modernisation des exploitations familiales, maîtrise des marchés, etc.) ;*

b) *Implications des réseaux dans la mise en œuvre de l'ECOWAP et PAU. Entre autres :*

- a. Concertation sur la participation aux instances CCAA ;
- b. Cadre de concertation sur les filières PAU ;
- c. Mise en place de la Réserve régionale de sécurité alimentaire, dont le volet aliments bétail ;
- d. Mise en œuvre des nouvelles Initiatives régionales : Offensive riz ; Hydraulique villageoise et agricole ; « Faim Zéro » (Résilience, SA de proximité) ;
- e. Mise en œuvre des instruments de politique publique : appui à l'intensification agricole et pastorale ; régulation des marchés ; promotion des filets de sécurité ;

¹ Reconnaissance en termes de statut, droits et devoirs

- f. Lancement d'Offensives régionales sur les autres produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire de la région: maïs, racines et tubercules, élevage, produits halieutiques)..
- g. Partenariats techniques avec les institutions de coopération techniques régionales agissant dans le cadre de l'ECOWAP :
 - i. CORAF/WAAP ;
 - ii. Prévention et gestion des crises alimentaires (CILSS) ;
- c. *Implication dans la finalisation du TEC. Entre autres :*
 - a. Propositions sur les instruments de défense commerciale complémentaires des droits de douane ;
 - b. Evaluation des impacts potentiels des droits de douane retenus (riz, viandes, lait) et définition d'une stratégie de plaidoyer le cas échéant.
- d. *Mise en œuvre concertée des projets bénéficiant d'appuis extérieurs aux trois réseaux :*
 - a. *Le projet de renforcement des capacités de dialogue, d'influence et de mise en œuvre des politiques régionales agro-pastorales et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CE / Hub Rural et partenaires ONG) ;*
 - i. Finalisation du plan de travail (PTBA) ;
 - ii. Identification des chantiers communs pilotés par la Cellule d'exécution (Hub Rural)
 - b. Le programme d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP (DDC) ;
- e. *Mise en œuvre de l'Observatoire des Exploitations Familiales :*
 - a. Finalisation et mise en cohérence de la méthodologie ;
 - b. Test de la méthodologie et révision ;
 - c. Construction de la base de données (situation de référence) ;
 - d. Analyse et valorisation dans la formulation des propositions de politiques et programmes, ainsi que dans le plaidoyer.
- f. Mise en place d'un dispositif de veille sur l'insécurité dans les zones agricoles et pastorales ;
- g. *Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication ciblant différents acteurs :* médias/opinion publique ; institutions d'intégration et Etats ; Partenaires techniques et financiers ; etc.
- h. *Implication des femmes et des jeunes dans la transformation des exploitations familiales et dans la mise en œuvre des initiatives régionales ;*
- i. *Développement d'alliances avec les autres acteurs pour peser davantage sur la mise en œuvre des politiques et programmes et mieux saisir les opportunités du marché (transformateurs, commerçants, distributeurs, etc.) ;*
- j. Développement des échanges d'expériences avec la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes de l'Afrique Centrale (PROPAC).

6 Modalités de mise en œuvre

24. Pour assurer la mise en œuvre des initiatives inscrites dans le cadre de concertation, les trois réseaux ont décidé de s'appuyer sur les modalités suivantes :
- a. Désignation d'un point focal politique dans chacun des trois réseaux et d'un point focal technique au niveau des secrétariats / cellules techniques (niveau régional et niveau national).
 - i. Les points focaux techniques organiseront une concertation mensuelle à distance ou à l'occasion de réunions régionales auxquelles ils participent.
 - ii. Les points focaux politiques mettront à profit leur participation à des réunions régionales pour organiser une concertation systématique et établir un état d'avancement des différents axes de coopération, identifier et régler les difficultés qui pourraient survenir, formuler des positions communes.
 - b. Animation tournante confiée pour deux années à chacun des trois réseaux. Le réseau en charge de l'animation prend l'initiative des réunions de coordination des points focaux techniques et politiques.
25. Les trois réseaux confient au Hub Rural d'assurer le secrétariat technique du Cadre de concertation.
26. Les trois réseaux s'engagent à :
- o Assurer une information systématique sur leurs initiatives susceptibles d'intéresser les deux autres réseaux (réunions, séminaires, ateliers);
 - o Inviter les deux autres réseaux lors des événements majeurs (AG, séminaires/ateliers thématiques, lancement de programmes importants, etc.) ;
 - o Rendre compte des initiatives importantes des deux autres réseaux dans leurs supports d'information et de communication ;
 - o Organiser une concertation annuelle autour des plans d'opérations (plans d'action annuels) et identification des chantiers de collaboration et des axes de coopération.

Fait à Banjul (République de Gambie) le 20 février 2013.

Pour APSS
Dr Ibrahim Aliou
Secrétaire général

Pour RBM
Boureima Dodo
Secrétaire permanent

Pour ROPPA
Djibo Bagna
Président du Conseil
d'Administration